

Spécial « Agents de l'État » : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES ET LOCALES

Pour quoi « Voter SYNEP CFE-CGC » ?

Du 1er décembre au 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles nationales **pour élire vos représentants au Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé (CCMMEP)**. Ils seront consultés sur les questions et projets de textes relatifs entre autres à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux règles statutaires, à la formation...

Simultanément auront lieu les élections professionnelles locales, académiques, départementales et interdépartementales, **pour élire vos représentants aux commissions consultatives mixtes (CCMA, CCMD ou CCMI)**. Ces commissions sont relatives à votre évolution de carrière (mutation, changement d'échelon, liste d'aptitude...)

Nos élus s'engagent à répondre à tout enseignant concerné personnellement par le déroulé de ces commissions.

Pour quoi ? pour augmenter l'audience du SYNEP CFE-CGC qui vous représentera, car la représentativité de chaque organisation syndicale sera aussi déterminée à partir du scrutin national (CCMMEP), pour un nouveau cycle de 4 ans !

Pourquoi « voter SYNEP CFE-CGC » ?



Le SYNEP CFE-CGC est apolitique. Il est force de propositions et de dialogues.

Nous voulons des changements pour notre école : une école où l'ensemble des personnels se sent écouté, un lieu où l'on vient travailler sereinement et où les enseignants doivent être valorisés à la hauteur de leur engagement. Le mépris doit impérativement cesser !

Aujourd'hui, seules 4 organisations syndicales siègent au CCMMEP et pourtant il y a 10 sièges à pourvoir. Et si vous décidiez de faire participer de nouveaux syndicats dans cette instance nationale ?

Au SYNEP CFE-CGC nous pensons que la pluralité des voix est une force, et qu'au regard des enjeux des prochaines négociations il est **INDISPENSABLE** que nous soyons le plus grand nombre d'organisations syndicales à débattre avec le ministère.

Lors des élections de 2018, 34% des enseignants ont voté : c'est trop peu pour que le ministère prenne en compte les voix syndicales de l'enseignement privé sous contrat ! N'oubliez pas que notre force syndicale ne peut venir que de vous ! Si nous voulons demain peser sur le débat ministériel, la participation doit être massive. Et c'est cette participation qui sera le gage pour le ministère que les enseignants soutiennent les syndicats et notre parole en particulier afin que la vôtre soit enfin entendue.

Aucune instance ne doit privilégier et favoriser un enseignant au détriment d'un autre, et le SYNEP CFE-CGC y veille chaque fois qu'il en est averti, même par des non-adhérents.

**Si vous souhaitez que la pluralité des points de vue s'exprime,
N'envoyez pas toujours les mêmes décider pour vous !**

Nadia DALY, Présidente

Du 1^{er} Agents de voter SYN

**Du 1^{er} au 8 décembre 2022 - Élections professionnelles CCMMEP-CCMA
Agents de l'État : Votez et faites voter SYNEP CFE-CGC**

EP CFE-CGC

1/2

Rappels d'actions du SYNEP CFE-CGC

Problème de COVID : Au cours de ces quatre années qui viennent de s'écouler, marquées par la crise COVID, le SYNEP CFE-CGC n'a eu de cesse d'être à vos côtés pour vous informer, vous guider, vous soutenir et répondre à vos interrogations. Nous n'avons pas hésité à interpeller le ministère lors de la publication des différents protocoles plus absurdes et impraticables les uns que les autres.

Nous avons fait remonter l'ensemble des problématiques (port du masque, cours hybrides, jauges, plateformes de cours en ligne, droit à l'image...) que vous viviez au quotidien durant cette période. Nous avons également contacté vos chefs d'établissements lorsque des soucis d'interprétations du protocole vous mettez dans des situations anormales.

Et ces problèmes risquent de perdurer !

Justice : Le SYNEP CFE-CGC a soutenu des enseignants au Tribunal administratif pour faire valoir leurs droits (priorité de candidature à un même poste non respectée, ...)

Impôts : En juin 2020 nous avons été le seul syndicat à vous informer que le ministère avait effectué des remontées erronées concernant vos heures supplémentaires pour votre déclaration d'impôts sur le revenu. Nous avons été présents, répondant à vos multiples appels, pour vous épauler afin de corriger et de remplir correctement votre déclaration. Nouvelle alerte en avril 2022 !

Mutation : Le SYNEP CFE-CGC est aussi présent au côté des enseignants lors de leur demande de mutation afin de les aider dans leurs démarches et veiller à la bonne application des textes légaux.

Carrière : Le SYNEP CFE-CGC est aussi présent afin de vous expliquer les démarches à réaliser pour les différentes avancées de carrière. Comment accéder à la classe exceptionnelle, à la hors classe ? Comment et pourquoi changer d'échelle de rémunération ?

* *

Quand l'Éducation nationale choie ses enseignants !

Au SYNEP CFE-CGC, on se souvient de l'assurance de notre Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse lorsqu'il affirmait, avant la rentrée de septembre, qu'il y aurait bien un professeur devant chaque classe. Tout a d'ailleurs été mis en œuvre pour attirer des hordes de néo-enseignants qui se voyaient déjà exercer le « plus beau métier du monde » : des promesses de formations, de soutiens humains et numériques et évidemment un salaire !

Or, côté salaire c'est là que le bât blesse : en effet, certains nouveaux professeurs attendent toujours leur rémunération depuis la rentrée ! Afin de se dédouaner, les rectorats concernés assurent que les cas sont marginaux et ces défaillances viendraient de « documents manquants en raison de changement d'académie ».

Mais au SYNEP CFE-CGC, ces arguments ne sont pas acceptables. Notre employeur, l'Etat en l'occurrence, est coutumier du fait et les cas de non-versement de salaire sont récurrents. Il n'est pas rare de devoir attendre des mois avant de voir la situation se rétablir. De plus, nos gestionnaires de paye au sein des rectorats, s'ils sont joignables, n'ont pas toutes les solutions au problème. Le rectorat de Créteil a par exemple enjoint les professeurs concernés à demander une avance sur salaire ou une aide d'urgence durant le laps de temps qu'il faut pour rétablir la situation.



Ces situations ubuesques durent depuis bien trop longtemps ! Au SYNEP CFE-CGC, nous ne pouvons tolérer ce manque de respect. Qui accepte de travailler sans salaire ? Et alors que, dans le même temps, notre Ministre nous promet des revalorisations si nous acceptons des missions supplémentaires ! Qu'il paie déjà le travail effectué !



A défaut d'être choyés, les enseignants choient dans le mépris absolu pour notre profession, notre vocation, nos engagements... Cela ne peut plus durer !

Sylvie TUROWSKI

* *

Les « billets d'humeur » d'Evelyne.

30 octobre 2022. « Combien d'étudiants savent encore écrire, lire, compter... raisonner ? »

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#pqehslyaeq